

Les Etablissements du Développement durable

Comment devenir un Etablissement du Développement durable ?

La gouvernance du projet EDD

La gouvernance constitue le quatrième pilier du Développement durable. Elle se penche sur les méthodes de mise en œuvre et la façon d'associer les citoyens à la réalisation des 3 premiers piliers : efficacité économique, équité sociale, préservation de l'environnement.

■ L'engagement

(Fac-simile de la fiche d'engagement)

■ La participation

La mise en place de processus de participation ne peut se faire que si les porteurs de projets connaissent et maîtrisent les enjeux locaux et globaux du Développement durable. La participation peut se décliner en quatre niveaux :

- **L'information et la sensibilisation** : les initiateurs du projet en informent les personnes concernées au plus tôt. L'information représente le niveau le plus faible de la participation, mais c'est un préalable indispensable.
- **La consultation** : Les initiateurs du projet recueillent l'avis de tout ou partie des personnes concernées. Les personnes ne participent pas à la décision, mais par leurs remarques éclairent le décideur.
- **La concertation** : Les initiateurs du projet organisent une collaboration suivie avec l'ensemble des personnes concernées. La concertation se traduit par la confrontation de différents points de vue et d'échanges de compétences qui aboutissent à une proposition de décision consensuelle. La concertation permet l'appropriation et l'acceptation par tous et garantit réussite et pérennité. La concertation ne veut pas dire pour autant partage de la décision, car le lieu de la concertation n'est pas celui de la décision.
- **La codécision** : A l'issue d'un processus de concertation, la décision est prise collégalement par les parties en présence.. Il s'agit là d'un véritable partage du pouvoir.

Plusieurs témoignages montrent que l'implication de toutes les catégories de personnes dans un établissement est un gage de réussite du projet. « Quand le personnel va bien, les élèves vont bien ». « Les élèves accrochent quand les enseignants sont motivés ». « L'implication du chef d'établissement est essentielle ». « Les parents d'élèves sont généralement très nombreux à participer ».

■ L'évaluation

L'évaluation doit avoir comme finalité essentielle le pilotage de l'action. Les trois grandes fonctions de l'évaluation sont :

- Le contrôle de la conformité
- L'amélioration du fonctionnement (régulation)
- La décision de la poursuite de l'action

Les Etablissements du Développement durable

Comment devenir un Etablissement du Développement durable ?

Elle doit donc permettre de **rendre compte des objectifs atteints ou non**, de définir les dysfonctionnements éventuels, de fixer de nouvelles marges de progrès, d'analyser les moyens d'y parvenir. En fonction de la fréquence de collecte et de traitement des données qui permettent cette évaluation, il est possible de réadapter non pas les objectifs, mais les méthodes pour les atteindre, en évitant les dérives qui peuvent s'accumuler sur des périodes trop longues sans contrôle. L'objectif est de se conformer à une « boucle d'amélioration continue ».

Une bonne évaluation ne peut reposer que sur la construction d'un référentiel d'actions déterminées collectivement dont on aura fixé les indicateurs au préalable et le moyen de les obtenir.

Le référentiel peut être qualifié de « fermé » pour la partie où il contient tous les objectifs visés avec leurs critères et les indicateurs correspondants. Il permet alors de repérer tous les faits objectifs. Le référentiel peut aussi être « ouvert » lorsqu'il permet l'expression libre et de recueillir et d'analyser des données floues (ressentis, appréciations, jugements, suggestions...) et de mettre en évidence des effets pervers inattendus. Au-delà des objectifs, il permet de décrypter les situations vécues, les causes d'échec, le point de vue des acteurs...

L'évaluation est une **démarche participative**, contrairement au contrôle qui peut être vécu comme une démarche autoritaire.

L'évaluation peut porter sur plusieurs registres :

- **Cohérence** : existence ou non de liens entre l'action et les références qui fondent la structure où elle se déroule
- **Pertinence** : adéquation entre la réponse mise en place et du problème à traiter en fonction du diagnostic initial
- **Efficacité** : en fonction des objectifs visés et des résultats obtenus, il faut s'interroger sur l'efficacité des moyens utilisés et si des économies ne sont pas aussi possibles dans ce domaine.
- **Faisabilité** : Le constat d'une non-efficacité doit amener à se poser la question plus globale de la faisabilité et d'une réorientation de fond.
- **Attractivité** : A ce stade, il faut mesurer si l'action est en mesure de satisfaire toutes les parties prenantes.

Comme à tous les stades de la mise en place du processus dans l'établissement, l'évaluation doit être restituée sous des formes multiples et accessibles aux différentes catégories de public (élèves, enseignants, TOS, parents d'élèves)

■ Vers la création d'un label

De nombreux établissements aspirent à voir leurs efforts reconnus. Certains souhaiteraient même, assez légitimement, que les économies tangibles réalisées par leur implication soient réinvesties dans l'appareil éducatif ou dans l'amélioration des performances de l'établissement tant au plan social qu'environnemental.

L'octroi d'un label peut s'envisager pour démarquer un établissement volontaire d'un autre qui ne l'est pas encore. Le label peut se décliner par l'octroi de différents degrés correspondant à l'accession à différents niveaux de performance et marquer ainsi une progression... ou un recul.

Les Etablissements du Développement durable

Comment devenir un Etablissement du Développement durable ?

L'exigence initiale qui permettrait l'obtention du label serait la production annuelle d'un bilan des actions entreprises qui marquerait, même en l'absence de résultats encore tangibles, l'implication de l'établissement.

L'accession aux degrés de performance pourrait se faire à travers l'évaluation qualitative et quantitative d'un choix de critères obligatoires et facultatifs relatifs aux actions entreprises.

Ces considérations sont encore au conditionnel dans la mesure où la commission qui travaille sur cet aspect du programme « EDD » n'a pas encore rendu de conclusions définitives.